

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2022

## Consignes sanitaires et Cotisations

Chers adhérents,

Vous vous souvenez que notre Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 22 janvier 2022 à la salle Pablo Neruda du Centre Gérard Philipe.

### SITUATION SANITAIRE :

Le Bureau vous rappelle que les consignes relatives à la pandémie sont toujours très strictes, et que pour participer à l'Assemblée, chacun de nous doit se présenter muni de son passe sanitaire. Merci de vérifier avant de venir que vous avez tous les justificatifs en votre possession. Et si vous ne pouvez pas participer à l'AG, n'oubliez pas d'envoyer votre pouvoir.

En outre nous sommes au regret de vous rappeler que nous n'aurons pas le plaisir de prendre le verre de l'amitié en fin de réunion.

### COTISATIONS :

La cotisation de 15.00 € ou 25.00 € perçue à l'issue de l'AG du 11 septembre dernier couvre les années 2021 et 2022. Pour les retardataires il convient que ces **cotisations réduites** soient réglées au plus tard le 31 janvier 2022. Passé cette date le Bureau se verra contraint d'étudier les mesures à appliquer aux retardataires. Mais vous ferez bien entendu en sorte d'éviter cette situation désagréable...

D'autant que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer aux votes.

En attendant le 22 prochain, nous vous souhaitons une santé aussi bonne que possible.

Bien amicalement,

Le Président  
P. A. Perrier

Le 12 janvier 2022